

## **Délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2015 de Silly Le Long**

**L'an deux mille quinze, le vingt et un septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.**

Convocation du : 16 septembre 2015

Affichage du : 06 octobre 2015

Membres élus : 14

Présents : 13

Présents :

**Monsieur LEFRANC Daniel : Maire,**

**Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame HABERER-MUSET Laurette, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire.**

**Madame SANCHEZ Catherine, Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame MUNSCH Laurence, Monsieur CHARTIER Guillaume, Madame CHABOT Danièle, Monsieur SMITH Fabrice, Madame DUCHESNE Valérie, Monsieur VECTEN Damien, Madame BESAIN Josiane : conseillers municipaux.**

Absent :

**Monsieur JOBELIN Michael**

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; **Madame SCHMITTBIEL Fabienne** accepte cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2015.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Enquête publique**
- 2) DM 3 commune**
- 3) Tarif cantine**
- 4) Titres payables sur internet (TIPI)**
- 5) CCPV – élection d'un suppléant**
- 6) Horaire du personnel après avis du CTP**
- 7) Pass permis**

**Questions diverses.**

### **32/2015 Enquête publique relative à l'échangeur de la Nationale 2**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique préalable a été réalisée entre le 10 juin 2015 et le 10 juillet 2015, sur l'utilité de l'échangeur RN2/RD548.

Le commissaire enquêteur ayant remis un avis et ses conclusions il est demandé aux Conseillers de se prononcer par rapport aux résultats de cette enquête.

Monsieur le Maire informe que, selon les informations obtenues par Nicolas CORNIQUET auprès de la DREAL, l'ouverture de la bretelle sud (sortie RD548 vers Nanteuil Le Haudouin) est retardée ; la CCPV doit en effet se prononcer sur le SCOT fin septembre, afin que le Préfet prenne un arrêté, permettant de lancer les travaux de signalisation.

Une réunion est prévue le 19 octobre dans l'Aisne, avec l'ensemble des Maires de la région, concernant les travaux de la RN2.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du commissaire enquêteur (annexées au présent compte rendu).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve les conclusions du Commissaire enquêteur.

Vote :

12 Votes pour

1 abstention : Monsieur CHARTIER Guillaume.

### **33/2015 Décision Modificative Budget Communal**

Lors de l'envoi à la sous-préfecture, en juillet, des listes électorales par internet, il s'est avéré que le logiciel métier « administrés » trop ancien, était incompatible avec la dématérialisation exigée désormais par la Préfecture. En raison de la prochaine révision de la liste électorale fixée au 30 septembre, il était urgent d'acquérir le logiciel e-magnus répondant aux exigences imposées.

Il est précisé que notre prestataire n'assure plus la maintenance des programmes que nous utilisons jusqu'à présent pour la gestion des administrés, et pour la gestion du personnel.

L'ordinateur de l'agent chargé de la gestion des administrés ne supportant pas le logiciel préconisé, cela impliquait également l'acquisition d'un nouvel ordinateur.

L'ensemble du matériel et la formation aux nouveaux logiciels devant être opérationnels pour le 30 septembre, date de la révision des listes électorales, Monsieur le Maire a été dans l'obligation de lancer les acquisitions nécessaires avant la réunion du Conseil Municipal.

Il est demandé aux Conseillers Municipaux d'entériner la décision prise ainsi que son financement :

Pour la section d'investissement, la somme de 3 260 € sera imputée au compte « 020 Dépenses imprévues » afin de provisionner le compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique à l'opération 14 et comptabiliser les dépenses suivantes :

- achat d'un ordinateur, du système d'exploitation et d'un Pack office 2013 pour 1 670 €,
- installation et mise en service d'un ordinateur pour 200 €
- achat et mise en service de deux nouveaux logiciels Gestion du Personnel et Gestion citoyens pour 1 390 €

Pour la section de fonctionnement, la somme de 400 € sera prélevée du compte 022 Dépenses imprévues afin de provisionner les comptes :

- 6156 pour la migration des données, 200 €
- 6184 pour la formation des agents qui utiliseront les nouveaux logiciels ; le coût total de la dépense est de 360 €, il convient de transférer 200 € sur ce compte pour permettre le paiement de cette formation.

Il est proposé au Conseil Municipal une rectification du budget, présentée dans la Décision modificative n°3 :

<b>Section d'investissement</b>		
2183 - 14	Matériel de bureau et matériel informatique	3 260 €
		-3 260 €
020	Dépenses imprévues	
<b>Total</b>		<b>0 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
6184	Formation logiciel paye et Gestion citoyenne	200 €
6156	Maintenance	200 €
022	Dépenses imprévues	-400 €
<b>Total</b>		<b>0 €</b>

Monsieur le Maire sollicite également l'accord du Conseil Municipal pour procéder aux dépenses suivantes :

- Deux locataires de logements appartenant à la commune ont donné congé ; l'un des logements est déjà libre, il est impératif de le rénover, en premier lieu par la remise en état d'une salle de douche.  
Coût : 900 €
- Des hydrants défectueux doivent être remplacés : l'un au château d'eau, l'autre rue Victor Hugo.  
Coût : 5 500 €
- Les tapis vétustes, doivent être changés dans les bâtiments municipaux  
Coût : 1 500 €
- Afin de permettre au personnel chargé du ménage de travailler dans de meilleures conditions de sécurité, il convient d'acquérir trois escabeaux  
Coût : 200 €

## Section d'investissement :

N° compte	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
2135	12 - école	Douche	<b>900 €</b>	
21568	14 – mairie	Hydrants	<b>5 500 €</b>	
2181	12 – école	Tapis	<b>1 500 €</b>	
2188	14 – mairie	Escabeaux 3 marches	<b>200 €</b>	
021	Virement de section de fonctionnement			<b>8 100 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>8 100 €</b>	

## Section de Fonctionnement :

N° compte	Opération	Dépenses
023	Virement de section d'investissement	<b>8 100 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 100 €</b>

L'excédent de fonctionnement est ainsi ramené à **574 883 €**

La décision modificative est approuvée par la Conseil Municipal à l'unanimité.

**Cantine**

**La Commission cantine, réunie le 7 septembre dernier a validé les deux propositions suivantes, soumises à l'approbation et au vote du Conseil Municipal :**

**a) 34/2015 Tarif cantine**

Il est rappelé que le prix du repas facturé aux parents n'a pas connu d'augmentation depuis 2010, alors que le coût de revient du repas auprès de notre prestataire a augmenté de 7 centimes entre 2010 et 2015. Par ailleurs, les charges (chauffage, électricité...) ont augmenté régulièrement depuis 2010.

Concernant les charges de personnel, il est vrai que des économies avaient été réalisées du fait de la réduction du temps de travail ; en effet, en 2010 l'agent titulaire effectuait 28 heures par semaine sur le site de la cantine, en 2015 cet agent effectue 20 heures par semaine ; toutefois il y a lieu de prévoir des dépenses supplémentaires d'ici 2017, liées aux contrats aidés employés pour la cantine. Par ailleurs la mise en place du « TIPI » aura un coût pour la commune.

Afin de prendre en compte l'évolution du prix de revient du repas et son incidence sur le budget de la commune, il est proposé une augmentation de 10 cts par repas, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les enfants de Silly comme pour les extérieurs (soit 1,60 € par mois et par enfant).

***Participation actuelle des parents domiciliés dans la commune : 4.04 € x 70 enfants = 282.80 par jour***

***Participation parents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 4.14 € x 70 = 289.80 par jour***

***Extérieur : le prix de 5.05 € aujourd'hui sera porté à 5.15 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016***

Monsieur CHARTIER Guillaume souhaite connaître le tarif du repas auprès de notre prestataire.

Madame HABERER-MUSET Laurette indique que le prix du repas facturé à la Commune pour 2015 est de 2.47€.

Sur proposition de la Commission Cantine Scolaire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer une augmentation des tarifs cantine comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- 10 centimes par repas au tarif appliqué aux usagers domiciliés dans la Commune ; le prix du repas sera donc de 4,14 €.
- 10 centimes par repas au tarif appliqué aux parents domiciliés à l'extérieur de la commune ; le prix du repas est porté à 5,15 €.
- le tarif de 4,14 € par repas s'applique aux enfants des enseignants et au personnel communal, même s'ils sont domiciliés à l'extérieur de la commune.

**b) 35/2015 Titres payables sur internet (TIPI)**

La Direction Générale des Finances Publiques, partenaire des collectivités locales, met à disposition des administrés un site pour faciliter le paiement des services publics.

Sans coût d'investissement pour la commune, les paiements par carte bleue font toutefois l'objet de frais bancaires à la charge de la commune, d'un montant de (0,05 € fixe plus 0,25% du montant de la transaction pour les cartes bancaires UE).

Pour l'année 2014, si la totalité des parents bénéficiant du service cantine avaient utilisé ce moyen de règlement le coût pour la collectivité aurait été de 128 € et 64 cts, sur un coût total de 40 254.36 € pour un an.

La mise en place de ce système permettra une simplification des paiements ; les parents pourront effectuer le paiement par carte bleue 24h/24h, 7j/7j, ce qui représentera une facilité et améliorera le recouvrement et la trésorerie.

Le service administratif de la Mairie devra établir une facture 15 jours avant la date d'échéance ; un ticket de reçu sera réceptionné et par le payeur et par la mairie.

En ce qui concerne la facturation, la commission cantine préconise de conserver la date du 20 de chaque mois (mois précédent) comme date limite de paiement, avec établissement des factures le 5

du mois. Cette mesure sera applicable aux enfants mangeant régulièrement à la cantine, tout parent inscrivant occasionnellement son enfant devra régler son repas avant consommation.

La commission cantine n'a pas fait le choix de proposer le paiement SEPA (prélèvement automatique sur le compte des parents) cette année, il convient au préalable d'étudier les coûts de mise en place, nécessitant également l'achat d'un logiciel adapté.

Délibération :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Direction Générale des Finances pour la mise en place du TIPI pour la régie cantine avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **36/2015 CCPV – élection d'un suppléant**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Constitutionnel de modifier les règles de composition des représentants des communes dans les assemblées de communautés de communes. Il informe le Conseil Municipal que suite à la motion faite par la CCPV relative à la composition du Conseil Communautaire, le Ministre de l'Intérieur confirme la validité de l'arrêté pris par Monsieur le Préfet sur la recomposition du conseil. Cependant, la loi NOTRe, qui vient d'être votée, en son article 87, précise que pour les communes de plus de 1 000 habitants qui n'ont plus qu'un représentant à l'assemblée de la communauté de communes devront procéder à la désignation d'un conseiller communautaire suppléant.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de Silly Le Long de désigner en son sein un suppléant, avant la prochaine assemblée de la CCPV prévue le mercredi 30 septembre 2015.

Monsieur le Maire demande si des membres du conseil sont candidats.

Monsieur CORNIQUET Nicolas se porte candidat.

Il est procédé à la désignation de deux scrutateurs pour procéder au dépouillement.

Madame MUNSCH Laurence et Madame SANCHEZ Catherine sont désignées scrutateurs.

Le vote se déroule à bulletin secret

Monsieur le Maire annonce l'ouverture du scrutin.

Nombre de votant : 13

Nombre de votes exprimés : 13

Bulletins blancs : 2

Bulletins Nuls : 0

Candidat	Nombre de voix obtenues
Monsieur CORNIQUET Nicolas	11

Monsieur CORNIQUET Nicolas est élu membre suppléant de la commune à la CCPV.

**37/2015 Horaire du personnel après avis du CTP**

Monsieur le Maire expose qu'une réorganisation des horaires a été décidée, concernant essentiellement les services techniques, afin de rééquilibrer les heures de travail sur les périodes d'été et d'hiver.

La Commune a soumis la nouvelle organisation au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise, qui a prononcé un avis favorable pour cette nouvelle organisation, le 3 septembre 2015.

**REGLEMENT RELATIF A L'AMENAGEMENT DE L'ARTT**

**Aménagement du temps de travail**

Le temps de travail effectif annuel est fixé à **35 heures** par semaine civile (ou **1 600 heures** par an auxquelles s'ajoute la journée de solidarité). Il s'entend hors congés, jours fériés, repos hebdomadaire.

**Agents à temps complet**

Le temps de travail en vigueur dans la collectivité est fixé à 35 heures hebdomadaires.

**Répartition de la durée hebdomadaire**

**Service administratif**

La durée du temps de travail est fixée pour les deux postes suivants :

**Secrétaire de mairie :**

Temps de travail hebdomadaire : 35 h

Lundi au jeudi : Matin 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Un vendredi sur deux de 9h à 12h en alternance avec un samedi sur deux de 9h à 12h

Bénéficie de RTT le vendredi après-midi.

**Adjoint administratif :**

Temps de travail hebdomadaire : 35 h

Mardi au Vendredi : Matin 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Un lundi sur deux de 9h à 12h en alternance avec un samedi sur deux de 9h à 12h

Bénéficie de RTT le lundi après-midi

Pour les deux postes, les congés annuels ne pourront pas être posés :

- Courant mars,
- Les deux dernières semaines de janvier,  
Pour le poste d'adjoint administratif
- La dernière semaine de chaque mois.

Service technique :

Temps d'emploi hebdomadaire : 35 h

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30

Cycle de travail : 37 h 30 donnant droit à une journée de RTT toutes les trois semaines.

Service Cantine :

1 agent dont la durée hebdomadaire est de 35 h

Service école :

ATSEM

Temps d'emploi : 1 294.66 h/an

Réparties sur le temps scolaire à raison de 35h96 sur 36 semaines

Le solde soit 33h72 sera effectué en temps d'entretien des locaux scolaires, réparti sur l'année.

**L'ensemble du personnel ne pourra pas poser plus de 3 semaines continues de congés**

Le planning horaire du personnel est défini compte tenu des nécessités du service.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'organisation du temps de travail pour la commune de Silly Le Long.

**38/2015 Pass permis**

Monsieur le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer le permis. Désormais, le Conseil départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans, en compensation d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental.

**Questions diverses.**

➤ **Mesure de sécurité rue principale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la signalisation et les marquages au sol ont été modifiés après consultation et avis de la commission sécurité.

La commission a pris en considération le comptage des véhicules traversant Silly le Long, effectué par les services de l'Etat, soit une moyenne d'environ 2 000 véhicules par jour. Elle a également constaté la vitesse excessive de circulation dans le village, menaçant la sécurité des habitants, des riverains, des parents et enfants traversant chaque jour la Grande Rue pour se rendre ou sortir de l'école communale et des jeunes fréquentant les deux arrêts de bus pour se rendre au collège ou au lycée.

Il précise qu'il a donné son accord de principe à l'adjoint chargé de la sécurité afin de répondre aux exigences de l'agenda de l'entreprise sélectionnée et de ne pas reporter les travaux à l'année

suivante. Les travaux ont été réalisés, fin juillet, en étroite relation entre l'adjoint chargé de la sécurité et les membres de la commission.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les prérogatives données aux maires quant au pouvoir de police relatif à la sécurité et aux voies de circulations.

Il précise qu'après le retour des congés, il était nécessaire de laisser à chaque conducteur un temps d'adaptation aux nouvelles règles de circulation dans le village ; il constate qu'une majorité de conducteurs respecte la signalisation.

Prenant en compte les remarques de Messieurs SMITH et CORNIQUET il s'engage à réunir la commission sécurité après un temps d'observation mais également après avoir rencontré le nouveau commandant de la gendarmerie de Nanteuil Le Haudouin.

Monsieur CHARTIER Guillaume précise que des mesures préconisées par la commission restent à réaliser, mais devront faire l'objet d'étude (coûts et impact) et de décisions budgétaires ultérieures.

➤ **TRABET**

Une enquête publique a été prescrite du 15 septembre 2015 au mardi 29 septembre 2015 sur la demande d'autorisation temporaire de la société TRABET en vue d'exploiter deux centrales mobiles d'enrobage à chaud à Silly le Long.

➤ **Dossier de retraite anticipée pour invalidité**

Un dossier de retraite anticipée pour invalidité a été envoyé aux services de la CNRACL, il est actuellement en cours de traitement. Il concerne une retraite qui prendra effet rétro activement le 15 juin 2015.

➤ **Subvention trottoir**

Suite à des travaux de sécurité réalisés Grande rue le Conseil Départemental nous a informé qu'une subvention a été accordée pour la somme de 11 850 €.

➤ **Subvention Multimédia.**

Suite à la demande de subvention de la commune relative à un projet d'achat d'équipements multimédias pour les écoles, le Conseil Départemental a accordé 3 380 € ; notre demande était évaluée à 17 824 € HT. Il conviendra de limiter la dépense, le gouvernement réfléchissant par ailleurs à la mise en place d'un programme d'enseignement numérique au plan national.

➤ **Route de Nanteuil (VC4 VC6)**

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les élus de la commune de Nanteuil le Haudouin et Madame RASAMIMANANA, Perceptrice. Le Conseil Municipal de Nanteuil doit autoriser Monsieur SELLIER, Maire de cette commune, à signer la convention avec notre Commune. Une prochaine rencontre d'ordre technique doit avoir lieu le 30 septembre prochain.

➤ **Urbanisme.**

Suite aux instructions reçues de Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire indique que les membres de la commission Urbanisme doivent procéder à un passage dans les rues de Silly Le Long afin de vérifier la conformité des constructions.

Monsieur le Maire demande à l'Adjoint en charge de l'urbanisme d'indiquer au conseil où en sont les procédures de rétrocession des rues privées à la commune. Concernant les rues suivantes :

- Les rues Victor Hugo et la Couture : les documents pour la rétrocession ont été remis aux services de la Mairie au mois d'avril 2015,
- Pour les rues Acacias et Aulnes, les derniers documents demandés auprès des propriétaires n'ont été remis qu'en septembre à la Mairie.

Les démarches doivent être engagées rapidement auprès de l'administration. Pour les autres rues appartenant à des promoteurs immobiliers, la situation est plus complexe.

➤ **Ecole**

Monsieur CORNIQUET Nicolas signale des problèmes répétés concernant le stationnement aux abords de l'école.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura une intervention auprès des contrevenants.

➤ **Cantine**

Madame HABERER-MUSET Laurette informe que les Petits Gastronomes, ont fourni la provenance des produits utilisés pour les repas servis aux enfants. Ce sont principalement des produits Français, seuls le veau ou le bœuf peuvent avoir des origines Allemandes.

Les produits seront maintenant étiquetés avec les mentions des éventuels allergènes présents dans les denrées.

Les Petits Gastronomes proposent aux élus une visite de leurs usines ainsi qu'une présentation des chaînes de fabrications.

➤ **Ménage.**

Madame HABERER-MUSET Laurette avise le Conseil que pour le ménage des locaux l'utilisation des produits nocifs a été interdit. Il est désormais fait utilisation de produits répondant aux normes agréées des services Vétérinaires. Par ailleurs deux nettoyeurs vapeurs ont été achetés.

➤ **Election**

Monsieur le Maire rappelle que des élections Régionales se dérouleront en décembre. Il demande aux membres du Conseil de donner leur disponibilité pour la tenue des bureaux des 6 et 13 décembre, au Secrétaire de Mairie, afin que celui-ci puisse préparer le tableau des présences aux dates des premiers et seconds tours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Heure : 22h47